

CéGéTix et la zizanie !



Nous sommes en 2019 après Jésus Christ. Toute la Gaule est occupée par les Bassérius... Toute ? Non ! De nombreux villages résistent encore et toujours à l'envahisseur, aidés par le Syndicat CéGéTix. Et la vie n'est pas facile pour les garnisons retranchées dans le Bro Breizh...

En cette période estivale, la zizanie n'est pas loin dans cette agence à l'ouest de Condate ! On se regarde bizarrement, on frôle les murs, on s'accuse ! Mais que ce passe-t-il ? Calamitus, le patron du Bro Breizh a désigné le coupable : c'est CéGéTix et a décidé de lui adresser un blâme pour comportement inapproprié envers ses collègues et son ELD !

« Comment ça ? Comportement inapproprié ? Mais pourquoi ? » demandent ses collègues... C'est comme ça a dit Calamitus, c'est ce qu'on appelle le dialogue social : diviser pour mieux régner ! Mais qu'a donc fait CéGéTix pour mériter pareille sentence ?

Il a osé faire part de son désaccord avec sa REP lors de son EPA ? Mais alors, pourquoi la direction assure que c'est un moment d'échanges partagé ? Pourquoi est-ce même écrit dans l'Intranix ? Pourquoi avec ses anciens REP cela fonctionnait bien ?

Il a osé intervenir dans une discussion houleuse entre un RM et des agents pour calmer la situation : le RM sur ordre de sa DAAPE demandait à un agent d'étudier des droits ASS alors que les droits ARE n'étaient pas épuisés ! Ce qui n'est pas conforme à la réglementation...

Il a osé se plaindre de retrouver les roues de son char crevés, char qu'il gare depuis 5 ans au même endroit ; en représailles le grand « patron » du Bro Breizh lui intime l'ordre de ne plus garer son char à cet endroit.

Pourtant CéGéTix a bien essayé le dialogue social avec son ELD mais ce fut un dialogue de sourd ! De guerre lasse il en parle lors du grand symposium de son syndicat qui a lieu chaque pleine lune. Le syndicat intervient auprès du Triumvirat ELD / DT et DR, mais rien n'y fait : de nouveau la même réponse !

Mais que se passe-t-il ? On sait que le grand « patron » du Bro Breizh veut faire respecter l'ordre dans toute



l'Armorique, et l'idée qu'il existe d'irrésistibles Gaulois qui refusent de se plier à ses lois lui est insupportable.

Toute ressemblance avec des personnages existants ou ayant existés ne serait bien évidemment pas fortuite. Depuis quelques mois, vous l'aurez remarqué, le savoir-être est de rigueur à Pôle Emploi ; aucune parole dissonante n'est autorisée. Il y a eu le projet d'entreprise, le règlement intérieur, la classification et maintenant « SIRHUS 4 volet compétences » avec introduction des compétences « savoir-être ». Pire depuis quelques mois, les ELD sont ouvertes à tout mode de délation de la part d'agents.

Si on n'y prend garde demain, certaines pratiques managériales maltraitantes pour les agents deviendront la règle partout ! Les textes et les accords en vigueur à Pôle Emploi seront interprétés, détournés.

Le droit syndical existe et est reconnu par le Code du Travail Article L 2141-5, de même toute forme de discriminations (Article L 1132-1) et toute forme pouvant être apparentée à du harcèlement (Article L1152-1) sont interdites.

La Guerre des gaules est terminée depuis très longtemps, cependant la CGT Pôle Emploi Bretagne continuera à défendre les agents qui dénoncent toute pratique managériale maltraitante, non réglementaire ou illégale.



Rejoignez la CGT Pôle emploi Bretagne

Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

📍 7 / 9 Boulevard Solferino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 📠 06 86 96 18 13

Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi et de la CGT :
Sur Facebook et sur le site de la CGT Pôle emploi Bretagne

